

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUCLANT, Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LETTRÉ D'ANGLETERRE

D'importants événements se sont produits depuis quelques jours. La question du Home Rule est maintenant reléguée au second plan, se trouvant complètement dominée par la crise de l'armée qu'elle a provoquée.

On peut se faire une idée de sa gravité en songeant que le chef de l'Etat-Major Général, l'adjudant-général de l'armée, le ministre de la guerre, Lord Morley, le président du Conseil des Ministres — dont les fonctions en Angleterre n'ont rien de commun avec celles de premier ministre, chef de Cabinet — ont donné leur démission et qu'enfin M. Asquith, le premier ministre, a cru devoir prendre lui-même le portefeuille de la Guerre.

On se rappelle qu'à la suite de la démission d'un général commandant une brigade de cavalerie, suivie de démissions en masse des officiers d'un régiment de lanciers et d'un certain nombre de démissions individuelles dans d'autres régiments, le ministre de la guerre, perdant quelque peu latitude, avait cru devoir prendre l'engagement vis-à-vis d'eux, pour les amener à reprendre leur démission, de ne pas les changer, de réprimer la rébellion si elle venait à éclater dans la province d'Ulster. Cet engagement avait été pris par écrit et signé, non seulement par le ministre de la guerre, mais encore par le chef de l'Etat-Major Général et par l'adjudant général.

Dès qu'il en eut connaissance, le Conseil des Ministres, s'empressa de le désavouer, d'où la démission de ceux qui l'avaient signé, et celle de Lord Morley qui l'ayant connu, paraît-il, n'avait pas protesté, ne se rendant pas compte, évidemment de sa gravité.

On doit se demander comment un ministre de la guerre a pu entrer en négociations avec des officiers et prendre l'engagement vis-à-vis d'eux de ne pas leur faire exécuter les ordres qu'ils ne jugerai pas de leur convenance ?

Le mal a été en quelque sorte réparé, puisque le Gouvernement s'est efforcé de remettre les choses au point ; mais il reste établi que le corps des officiers, travaillé depuis longtemps par les conservateurs, encouragé par le vieux field marshal Lord Roberts, adversaire acharné du Gouvernement libéral, se refusait à obéir aux ordres qui pouvaient lui être donnés en vue du maintien de l'ordre et du respect de la loi dans la province d'Ulster.

Cette attitude de l'armée a produit une vive émotion dans les milieux officiels et le monde des travaillistes ; elle n'est même pas approuvée par les conservateurs qui ne se laissent pas entraîner par leur passion. Dans une lettre adressée au Times, qui s'est bien gardé de la publier, l'un d'eux, Lord Willoughby de Broke dit « malgré toute l'habileté des dialecticiens, il sera difficile pour le parti conservateur et pour la presse conservatrice de convaincre la classe ouvrière dans ce pays, que l'emploi de l'armée n'est pas justifié dans l'Ulster, pour tirer sur des loyalistes, mais qu'il est parfaitement légitime dans l'Afrique du Sud pour tirer sur des loyaux ouvriers Anglais. »

Permettre à l'armée de se refuser à exécuter les ordres qui lui sont régulièrement transmis, c'est lui donner la suprématie sur le pouvoir civil, et le peuple anglais est trop jaloux des prérogatives de sa Chambre des communes pour y consentir.

En voulant faire intervenir l'armée dans la politique, les conservateurs viennent de faire un pas de clerc ; ils ont fourni aux libéraux une nouvelle plateforme électorale qui leur assurera certainement la victoire aux prochaines élections, qui se feront au cri de « l'armée contre le Parlement », aussi le Gouvernement a-t-il l'intention d'en avancer la date. Il y procéderait aussitôt qu'il aura fait voter définitivement par sa majorité le Home Rule, la séparation des Eglises et de l'Etat dans les pays de Galles et la suppression du vote plural, c'est-à-dire en juin ou juillet prochain.

Le Home Rule, quoique devenu loi, ne serait appliqué qu'après. Lorsque le corps électoral l'aura sanctionné, les conservateurs se trouveront dans une bien mauvaise posture pour résister à sa mise en vigueur.

En prenant le portefeuille de la guerre, M. Asquith est obligé de se représenter devant ses électeurs, bien qu'il ne cumulera pas ses appointements de ministre de la guerre avec ceux de premier ministre. Tout en conservant ses fonctions de premier ministre, il a annoncé qu'il n'assistera plus aux séances de la Chambre jusqu'à ce que ses électeurs lui aient renouvelé son mandat.

Lorsqu'il a quitté la séance, après cette déclaration, il a reçu de la part des libéraux, des nationalistes et du parti ouvrier, une ovation sans pareille. Il représentait depuis 28 ans la circonscription d'East Fife. Aux dernières élections, il a été élu par 5.149 voix contre 3.350 données au colonel Sprot, qui, dit-on, se présente de nouveau contre lui. Les électeurs seront très probablement convoqués pour le 16 ou le 17 avril. Sa réélection ne fait pas de doute ; si sa majorité ne s'accroît pas, ce sera à cause du vote plural.

En ce qui concerne les prochaines élections générales, les conservateurs viennent de perdre leur dernière chance de succès ; s'il est vrai, comme on le prétend, qu'un accord complet est intervenu entre les libéraux et le parti ouvrier, en vertu duquel il n'y aura en présence, dans toutes les circonscriptions, qu'un conservateur et un membre du parti ouvrier. Dans un grand nombre de centres, le candidat réactionnaire n'a triomphé que grâce à la division des voix des libéraux et des travaillistes.

R. E. WOLFF.

LES CANDIDATS D'AUTREFOIS

D'où vient ce mot « candidats » ? Il prend son origine dans l'antique usage — « l'usage antique et solennel », aurait dit Racine, — des prétendants qui, à Rome, se présentaient aux suffrages du peuple. Ils revêtaient une robe blanche : *candida toga* ; d'où le mot candidat, voulant dire, à peu près, pour ces messieurs, « candides, blancs comme neige ?? », ce qui, de nos jours, peut faire sourire.

Les candidats, à Rome, ne portaient point de tunique, afin, écrit Plutarque, « d'ôter tout soupçon qu'ils y cachassent de l'argent pour acheter les suffrages ».

La loi romaine avait édicté cette disposition singulière : Si le candidat n'avait fait que promettre de l'argent sans en donner, il n'y avait pas délit. Mais s'il donnait de l'argent, il devait payer jusqu'à sa mort, annuellement, et formelle était la condamnation, une « rente de 100.000 sesterces, — environ 10.000 fr. »

« Il y a longtemps, écrivait Cicéron, que certains candidats se conforment aux premières prescriptions de cette loi, promettant toujours sans rien donner. »

UN TIC DE L'EMPEREUR

Napoléon I^{er}, quand il était content, tirait l'oreille de ses grenadiers. Guillaume II, quand il est contrarié, prend son oreille gauche entre son pouce et son index et tire violemment.

Il y a quelques temps, son petit-neveu, un enfant de dix ans, remarqua ce tic et s'en étonna.

« Pourquoi tirez-vous votre oreille ? demanda le bambin.

« Parce que je suis un peu ennuyé, répondit le kaiser.

« Et quand vous êtes très ennuyé, que faites-vous ?

« Je tire l'oreille d'un autre, répondit le kaiser.

INFORMATIONS

Déclaration de M. Doumergue

Interviewé, M. Doumergue, président du Conseil, a fait les déclarations suivantes :

« Nous avons défendu l'école, c'est-à-dire l'enfance, contre l'Eglise, et nous avons préparé contre elle et ses patronages la défense de la jeunesse. Nous avons pris acte de la nouvelle loi militaire comme d'un sacrifice imposé par les circonstances, et nous en avons assuré l'application loyale, par l'élaboration et la mise en vigueur de la loi des soldes, de la loi des cadres, par le vote de l'emploi de tous les crédits nécessaires à la défense des places, au réapprovisionnement et au matériel de guerre.

« Le Cabinet radical a pu accomplir — soit dit en passant — cette besogne patriotique, plus vite qu'aucun autre, car il n'a pas trouvé, contre lui, d'obstruction, sa bonne foi républicaine ne faisant doute pour personne. »

— Et les retraites des mineurs ? et les autres loix sociales ? et la réforme fiscale ?

« J'y arrive, mais ici nous touchons à l'actualité brûlante. Vous ne comprendrez tout de suite, quand je vous aurai dit ce que j'ai le mieux retenu du grand débat de la Chambre, dans la nuit mémorable du 3 au 4 avril, c'est la réflexion saisissante de Sembat :

« Au cas où M. Caillaux ne serait pas remonté au pouvoir, et s'il n'avait pas fait cette politique, le scandale se serait-il produit ? Non. Ce n'est pas uniquement « l'amour de la justice qui a fait « éclater le scandale. »

« Tout est là ! il faut qu'on le sache : quand de gros intérêts se sont sentis menacés, ils se sont coalisés, et leurs champions, armés depuis longtemps et qui guettaient l'heure, ont frappé. La lutte a pris allure sauvage dès qu'il a été sérieusement question de toucher au porte-monnaie des privilégiés de l'impôt et de faire acquitter à chacun — suivant ses facultés — sa part des charges de la nation.

« Il n'y a pas d'autre cause profonde à ce que nous avons vécu depuis deux mois.

« Deux grands ennemis sont dressés contre nous : l'Eglise et le conservatisme égoïste, follement égoïste, car l'égalité fiscale est fatale et nous triompherons une fois de plus avec elle.

« Nous n'avons, d'ailleurs, malgré la tourmente, consenti aucune concession. L'incorporation de l'impôt complémentaire dans la loi de finances a été notre réplique à ceux qui nous prétendaient essoufflés après le dégrèvement de la terre si péniblement obtenu.

« On me conseillait de ne pas oser cela, de laisser voter un budget de recettes semblable aux autres. C'était la tranquillité, c'eût été aussi la victoire pour nos adversaires de droite, en même temps qu'une bonne aubaine pour nos amis d'extrême gauche. qui eussent encore une fois ramassé et recueilli un débris du programme radical.

« En vérité, nous avons agi, au gouvernement, de façon telle, que nous ne pouvons craindre ni le reproche de faiblesse, ni celui d'imprudence ; la situation extérieure ne peut donner lieu à critiques sérieuses et la situation économique du pays est excellente.

« Nous avons trouvé des charges à supporter, des dépenses extraordinaires à couvrir : notre volonté s'est affirmée, tout de suite, d'y pourvoir par la réforme fiscale, et c'est pour cela, je vous le répète, quand on a vu que nous voulions aller jusqu'au bout, c'est pour cela, que, par tous les moyens, on a voulu nous anéantir.

« On n'y a pas réussi : le Cabinet

radical est debout, et, fort de ses actes, il fait largement confiance à la démocratie française qui n'écouterait ni les hommes de Rome, ni les archers du capital féroement égoïste. »

Le Procureur Fabre

Le garde des sceaux a reçu quelques personnalités politiques, parmi lesquelles son collègue du commerce, M. Raoul Péret, avec lesquels il s'est entretenu du cas du procureur général Fabre. Tous les magistrats auxquels on avait songé pour remplacer le procureur général se sont récusés. M. André, conseiller à la Cour de cassation, a décliné, pour convenances personnelles, les offres qui lui avaient été faites. M. Fabreguettes a donné des raisons d'âge. D'autres conseillers à la Cour ont montré peu d'empressement à abandonner leur inamovibilité pour les fonctions trop amovibles de procureur général.

Parmi les avocats à la Cour de cassation, M. Mérillon a déclaré n'être pas candidat.

Enfin, M. Bienvenu-Martin a fait appeler M. Jules Herbaux, conseiller à la Cour de cassation, et lui a offert d'abandonner la Cour suprême pour le poste de procureur général. M. Herbaux, tout en exprimant au ministre combien il était sensible au témoignage de confiance qui lui était donné, a objecté que les hautes fonctions dont on voulait l'investir lui semblaient dépasser ses forces, et qu'il lui apparaissait que parmi les membres de la Cour de cassation certains de ses collègues étaient mieux qualifiés que lui pour remplacer M. Fabre à la tête du parquet général.

M. Bienvenu-Martin a insisté auprès de M. Herbaux, qui, après deux heures d'entretien, quittait la chancellerie après avoir déclaré qu'en principe il acceptait le poste que le garde des sceaux avait songé à lui confier.

La nomination ne peut être officielle qu'après que le Président de la République, actuellement à Eze, aura signé le décret présenté par le ministre de la justice.

M. Fabre conseiller à la Cour de Cassation

M. le procureur général Fabre est nommé conseiller à la Cour de cassation.

M. Herbaux, conseiller à la Cour de cassation, est nommé procureur général, en remplacement de M. Fabre.

Le dernier point relatif aux sanctions d'ordre judiciaire, consécutives au vote de la Chambre dans le débat sur l'affaire Rochette, n'est pas encore réglé.

Le gouvernement n'a pas encore pris de décision dans la question de savoir si M. Bidault de l'Isle, président de la chambre des appels correctionnels, sera déféré ou non au conseil supérieur de la magistrature, mais cette décision ne saurait tarder à intervenir.

Le Successeur de M. Fabre

M. Jules Herbaux est né à Douai le 19 février 1856. Il est officier de la Légion d'honneur. Avocat, docteur en droit, il a débuté dans la magistrature comme substitut à Valenciennes, en 1880 ; nommé en 1881 substitut du procureur de la République à Lille, il passa comme procureur, à Boulogne en 1884, puis à Tunis, avec ces mêmes fonctions, en 1886. Il vint ensuite, en 1890 à Paris, comme chef de bureau au ministère de la justice. Nommé procureur à Reims en 1894, il passa au parquet de la Seine, en 1898, comme substitut du procureur général. En 1899, il fut nommé procureur général à Rennes, puis, en 1900 il revint au ministère de la justice comme directeur du personnel, secrétaire général du ministre. Trois mois après, il fut nommé procureur de la République de la Seine. Puis, en 1904, il entra à la Cour suprême comme conseiller.

M. Herbaux a été également, de 1908 à 1909, président de la commission des indemnités de Casablanca.

France et Espagne au Maroc

Le général Baumgarten a établi son campement sur la rive droite de la Moulouya, que les soldats du génie espagnol avaient préparée à cet effet.

A l'heure convenue, le général Jordana, commandant en chef des troupes espagnoles, est arrivé. Il a été reçu par le général Baumgarten et tous les officiers de sa suite.

Le général Jordana a passé en revue les troupes françaises, qui ont défilé ensuite devant lui.

Un déjeuner de trente couverts, auquel assistaient tous les officiers français et espagnols, a été servi.

Deux officiers aviateurs français, venant d'Oudjda, ont volé au-dessus du campement de la Moulouya.

L'entrevue n'avait d'autre but que de permettre aux deux généraux de faire connaissance, afin de pouvoir traiter plus amicalement les affaires relatives aux frontières des deux zones d'influence, et de resserrer les liens de camaraderie qui doivent unir les officiers des deux nations luttant en Afrique pour le même idéal.

Le général Baumgarten et ses officiers visiteront la position espagnole de Uaio, où le général Jordana offrira un banquet en leur honneur.

Les officiers français et espagnols ont fraternisé au campement de la Moulouya avec la plus grande cordialité.

Le voyage en France des Souverains Anglais

Voici, dans ses grandes lignes, le voyage du roi et de la reine d'Angleterre en France :

21 avril. — Débarquement à Calais. Arrivée à Paris par la gare du Bois de Boulogne. Dîner à l'Élysée, et soirée intime.

22 avril. — Déjeuner à l'ambassade d'Angleterre ; revue à Vincennes ; réception à l'hôtel de ville. Dîner offert par le roi à l'ambassade d'Angleterre. Représentation de gala à l'Opéra.

23 avril. — Le roi et la reine assistent aux courses à Auteuil. Dîner offert au ministère des affaires étrangères, par M. Gaston Doumergue.

24 avril. — Départ.

Un candidat original

Parmi les programmes électoraux qui commencent à s'étaler sur tous les murs de notre bonne France, il serait difficile, croyons-nous, d'en trouver un plus original que celui du citoyen Plaziat, candidat à Nantes, et maréchal-ferrand de son premier métier.

Voici comment ce candidat extraordinaire se présente à ses électeurs :

« Né à Manaurie (Dordogne), d'une mère auvergnate et d'un père nègre naturalisé Lapon, qui serait mieux qualifié que moi pour représenter la vaillante démocratie bretonne ? »

Le citoyen Plaziat affirme qu'à l'indomptable courage du lion, il joint la placidité du hareng mariné, qu'il n'a pas d'intérêt dans le casino de la Batardière, ni porté chez un bijoutier de la famille la chaîne des Alpes à réparer.

Par contre il a voulu simplifier la question d'Orient en retirant les échelles du Levant et résoudre la question sociale par la pompe à éteindre le paupérisme.

La Loire est inférieure mais son civisme est supérieur, c'est pourquoi le citoyen Plaziat, lui, propose entre autres articles de son programme : l'aménagement des ports pour recevoir la dette flottante, un effilocheur mécanique pour Etats coussus de dettes, la tamisation de la Seine et l'assainissement de la Tamise, un clou à suspendre les hostilités, des hôpitaux flottants pour torpilleurs avariés, la flanelle Plaziat pour empêcher les secrets militaires de transpirer, les mitrailleuses à bismuth pour resserrer les blocus et quelques autres gentillesses de même acabit.

M. Plaziat doit être élu.

Pégoud va poursuivre un journal allemand

Le bruit avait couru, à Berlin, que Pégoud avait emmené comme passagère, au cours de l'un de ses exhibitions, une jeune fille fervente admiratrice de ses expériences, et que le père de cette jeune personne avait protesté, disant qu'il n'avait pas donné son autorisation.

On remarqua même qu'à Johannisthal, un fonctionnaire notait scrupuleusement le nom des passagers de Pégoud, et déclarait agir à l'instigation de la police.

La « Taegliche Rundschau » s'étant fait l'écho de ces bruits, et ayant déclaré non seulement que Pégoud avait emmené une jeune fille en aéroplane, mais encore qu'il avait reçu la visite de cette dernière à son hôtel à l'insu de ses parents, l'aviateur français a chargé M^{re} Bernstein, l'avocat bien connu pour sa défense du célèbre écrivain Maximilien Harden, de prendre en mains ses intérêts et d'intenter un procès à la « Taegliche Rundschau ».

Dans les milieux aéronautiques berlinois, on déplore cette attaque inqualifiable de l'organe pangermaniste, qui se produit au moment précis où l'aviateur est fêté en France, et où la presse française multiplie les éloges sur sa performance.

Remarié deux heures après son divorce

Un jugement décidant le divorce était prononcé le 6 avril à Londres, entre M. Cornwallis-West et sa femme, qui est la mère de M. Winston Churchill, ministre de la marine.

M. Cornwallis-West, deux heures après le jugement, épousait civilement Mrs Patrick Campbell, une des plus grandes actrices londonniennes.

M. Cornwallis-West est le beau-frère du duc de Westminster, multimillionnaire. La nouvelle de son mariage express a fait sensation à Londres. Mrs Patrick Campbell, veuve d'un sergent d'infanterie, mort pendant la guerre du Transvaal, est âgée de quarante-sept ans. M. Georges Cornwallis-West, qui est âgé de trente-neuf ans, avait épousé lady Randolph Churchill, la veuve du célèbre homme d'Etat anglais, en 1900.

Petites Nouvelles

A la gare de Kirby-Stephenson, sur la ligne du North-Eastern, tous les trains ont été arrêtés pendant plus d'une demi-heure, parce que tous les signaux étaient fermés sans raison apparente. On se rendit au poste d'aiguillage et l'on trouva l'aiguillier inanimé, frappé d'une attaque d'apoplexie. Se sentant faiblir, il avait eu le temps de fermer tous les signaux pour éviter tout accident.

— On annonce la mort de M. Antoine Perrier, sénateur, ancien garde des sceaux, décédé à Chambéry. Il était âgé de 78 ans.

— L'administration des postes organise un cours d'espéranto pour un certain nombre de ses employés, qui seront à la disposition du public pendant le Congrès espérantiste de Paris.

— Contrairement à une vieille coutume, l'empereur François-Joseph ne se rendra pas pour Pâques à Waldsee, où il a l'habitude d'accomplir ses devoirs religieux, car il souffre actuellement d'un léger refroidissement.

— Miss Richardson, la suffragette qui avait été condamnée à six mois de prison pour avoir détérioré la « Vénus » de Vélazquez à la National Gallery, a été remise en liberté temporaire en raison d'une opération qu'elle doit subir incessamment.

— Sept ouvriers travaillaient, au fond d'un puits, à Fontan, près de Nice. Soudain l'eau, qui avait été dérivée à l'orifice du puits, tomba sur eux en cascade. Deux des ouvriers furent noyés. Deux autres sont dans un état très grave.

— On aperçoit d'énormes nuages de fumée qui se dégagent de l'Etna. On craint qu'une éruption soit imminente.

CAUSERIE

Le Pari mutuel

On sait comment se décompose le prélèvement — qui s'élève tantôt à 80/0, tantôt à 70/0 seulement — effectué en vertu de diverses lois, sur les sommes engagées au pari mutuel. Indépendamment d'un premier prélèvement de 40/0, dont j'ai déjà examiné l'affectation, la loi du 2 juillet 1891 prévoit des prélèvements de un pour cent en faveur de l'élevage et de deux pour cent en faveur des œuvres de bienfaisance. Celui-ci doit servir, jusqu'à concurrence du tiers, à faciliter l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite. En outre, la loi de finances du 1^{er} avril 1903 a prescrit un prélèvement complémentaire de un pour cent, exclusivement perçu sur les paris engagés aux hippodromes des grandes sociétés parisiennes et de la société des courses de Deauville, et destiné à subventionner les travaux communaux d'adduction d'eau.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler le montant des encouragements accordés ainsi, à ces différents titres, aux œuvres en question et de montrer, par des chiffres, les sacrifices consentis bénévolement par les joueurs.

Si tout le monde blâme la passion du jeu et constate les trop fréquents désastres qu'elle entraîne, du moins faut-il reconnaître que les parieurs ont largement participé, par leurs contributions involontaires, et à l'amélioration de la race chevaline, et — surtout — à la disparition des épidémies qui décimaient naguère les localités dépourvues d'eau potable, ainsi qu'à la création ou à la reconstitution de nombreux hôpitaux.

Le total des sommes engagées au pari mutuel (je ne parle pas, naturellement, des paris déposés dans les agences clandestines qui portent un préjudice de plus en plus considérable aux œuvres visées et contre lesquelles une réglementation plus sévère finira bien par s'imposer) depuis l'application de la loi de 1891 jusqu'au 31 décembre 1913, atteint presque six milliards de francs (exactement 5.985.881.440 francs).

Sur cette somme imposable, près de soixante millions ont été répartis, pendant la même période, en subventions à l'élevage; près de trente-deux millions, de 1903 à 1913, aux travaux d'adduction d'eau, et près de cent vingt millions, de 1891 à 1913, à la bienfaisance publique ou privée. Pendant l'année 1913 seulement, les paris ont été de 395.972.960 francs; c'est le chiffre le plus élevé depuis la création du pari mutuel, abstraction faite de l'année 1912, année record : 405.874.200 francs, 1911 n'avait pas tout-à-fait atteint 384 millions, 1910 n'avait donné que 374 millions et demi environ.

Nous sommes loin, on le voit, des résultats enregistrés au début : 102 millions et demi en 1891, 170 millions en 1892. L'augmentation est sensible surtout depuis 1906, première année au cours de laquelle le montant des paris dépassa trois cent millions, accusant un excédent de près de quarante millions sur l'année précédente.

Les prélèvements opérés en 1913 ont donné à l'élevage près de quatre millions (3.959.729 fr. 60), employés soit à l'achat d'étalons, soit en subventions aux sociétés de courses, soit en primes distribuées dans les concours de dressage, etc. Ils ont fourni plus de trois millions et demi aux communes pour les travaux d'adduction d'eau, et près de huit millions aux établissements de bienfaisance, soit, en tout, plus de quinze millions et demi. Le chiffre est coquet.

Les tiers des sommes réservées aux œuvres de bienfaisance est réparti par le ministère de l'Intérieur qui, aux termes de la loi, ne peut dispenser ses libéralités qu'aux hôpitaux, après décision d'une commission spéciale. Une autre commission, qui fonctionne au ministère de l'Agriculture, alloue les deux autres tiers aux hôpitaux, aux hospices, aux asiles de vieillards, ou à des œuvres privées : crèches, dispensaires, ouvriers, cliniques, etc., sous la seule réserve que ces œuvres « soient ouvertes gratuitement aux malheureux et qu'elles aient ainsi le caractère de la bienfaisance. »

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

A la veille des Elections

M. Doumergue, président du conseil, interviewé, a fait des déclarations relatives au rôle de son gouvernement dans cette législature, et il a établi que ce rôle n'avait pas été aussi insignifiant que ses adversaires veulent bien l'affirmer. Il a une ferme confiance dans les électeurs républicains qui ont vu l'effort considérable fait par lui,

pour que l'impôt sur le revenu soit voté avant la fin de la législature.

Mais avec raison, M. Doumergue a fait ressortir l'apreté de la lutte menée par les ennemis du régime républicain et par les politiciens jaloux du pouvoir.

Tous les moyens ont été mis en action pour faire échec au gouvernement actuel, et ce n'est pas par amour de la justice que le scandale Rochette a été soulevé.

Si M. Caillaux, a dit M. Doumergue, n'avait pas été le partisan si passionné de la réforme fiscale, il est presque certain que le scandale Rochette n'aurait pas éclaté.

Tout ceci semble bien vrai, mais alors ce serait pour défendre les financiers hostiles à la réforme fiscale, que M. Barthou et ses amis auraient provoqué un scandale financier!

Comme tout cela paraît peu propre et uniquement inspiré par l'intérêt personnel!

Sans doute, les droites vont faire l'impossible pour tirer profit des incidents de ces derniers jours, car ce n'est pas seulement sur le concours des évènements qu'elles comptent pour remporter la victoire.

Aidées par les fédérés, elles iront dans les circonscriptions dénoncer la « honte » du régime républicain!

Mais à qui fera-t-on croire que le parti républicain couvre les coupables : n'a-t-il pas toujours réclamer la lumière, la vérité dans tous les scandales?

C'est le propre même du régime actuel de ne pas « couvrir », mais de dénoncer, de frapper les coupables où qu'ils se trouvent. Et certes, les exemples sont nombreux.

M. Doumergue a eu raison de faire ses déclarations fièrement républicaines, et de dire sa confiance dans la démocratie française qui « n'écartera ni les hommes de Rome, ni les archers du capital férocement égoïste. »

L. B.

Union Amicale des retraités des chemins de fer français

Les membres de cette société se sont réunis dimanche, dans une des salles de la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Bru, président.

Le président a prononcé l'éloge funèbre des camarades Castel et Boutarel, décédés depuis la dernière réunion. M. Bru prononce, à cette occasion, un discours plein de cœur et très éloquent.

Au cours de cette réunion, quatre délégués ont été désignés pour assister aux funérailles des sociétaires de l'intérieur; ce sont MM. Loison, Trouvat, Gaich et Raimé.

Des délégués ont été également désignés pour assister aux banquets des sociétés similaires de Capdenac et de Brive; ce sont MM. Laveyrie, Delsahut, Auréjac et Roux.

Le camarade Couderc propose un versement supplémentaire de 2 francs pour faire face aux dépenses nécessitées par les banquets. Sur une proposition transactionnelle du trésorier, fixant l'augmentation à 1 franc, l'assemblée se met d'accord.

Il est décidé, à la majorité, que l'assemblée générale et le banquet auront lieu cette année le deuxième dimanche de juin.

Un camarade demande que les retraités aient droit à la distribution des vieilles traverses aux mêmes conditions que les agents en activité.

Ce vœu sera porté à la connaissance de l'administration.

Un nombre important de sociétaires de cette très prospère Union des cheminots retraités assistaient à la réunion de dimanche, qui a été très intéressante.

Classe 1894

Les camarades de la classe 1894 sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 11 avril, à huit heures et demie du soir, dans une salle de la mairie.

Ordre du jour : Organisation du banquet annuel.

Cyclisme

A l'occasion des fêtes de Pâques, de grandes courses cyclistes auront lieu le mardi 14 avril à Sauveterre-la-Lémance.

A 9 h. 1/2 du matin, Internationale demi-fond, 4 prix.

A 2 heures, Régionale, réservée aux coureurs de l'arrondissement, 3 prix.

Internationale vitesse, 3 prix.

100 fr. de prix seront distribués aux vainqueurs.

Engagement 1 fr.

En cas de mauvais temps, les courses seront renvoyées.

Se faire inscrire chez M. Lacotte, à Sauveterre-la-Lémance.

Au Pech d'Angély

Les travaux de perforation du Pech d'Angély, pour trouver la rivière souterraine se poursuivent. Malheureusement, les mauvais temps n'en favorise pas l'exécution rapide.

Le sourcier, M. Pélaprat, est toujours confiant dans ses recherches et il espère arriver à un bon résultat avant peu de temps.

Sur ses indications; ces jours derniers, un puits a été creusé dans une propriété située sur la route de Labéraudie, et ainsi qu'il l'avait affirmé, une eau abondante a été trouvée à 6 mètres 50.

Mais il tarde à ceux qui s'intéressent à la question que les recherches faites au Pech d'Angély soient couronnées de succès.

LA CHORALE QUERCYNOISE

Matinée-Concert du 29 mars

Je ne sais vraiment comment m'y prendre pour vous raconter cette belle matinée de famille, d'où le grand nombre n'a pu exclure le plus aimable intime, car même en me rapprochant le plus consciencieusement possible de la vérité, je vais avoir l'air d'exagérer d'une façon démesurée les éloges et les compliments. Mais je ne complimenterai personne, je ne ferai que raconter, et s'il tombe quelques fleurs, Mesdames et Mesdemoiselles, chères compatriotes, ne vous en plaignez pas, c'est vous qui par votre talent et votre bonne grâce charmante, aurez fait débiter la corbeille.

Les deux coups sont à peine tombés à l'horloge de l'école, que les portes cèdent sous la poussée des groupes qui se pressent au dehors. La grande salle de la rue Charles Baudelaire, s'offre toute riante, inondée de lumière, que le soleil projette en éventail jusque sur l'élegant rideau qui déroule ses jolies draperies mauves sur la scène où vont passer tout à l'heure nos plus gracieux artistes et nos meilleurs chanteurs quercynois.

Cinquante chaises ou fauteuils sont enlevés d'assaut; des mains se croisent et s'étreignent par dessus les têtes; chacun se reconnaît; c'est le Quercy qui tient son salon. Le maître de la maison est là; M. Mouliérat, entouré du Comité directeur de la chorale, fait à tous le plus affectueux accueil.

Les bavardages vont leur train, quand notre excellent ami, M. Valette, lève sa baguette au-dessus de son magnifique orchestre, et en fait jaillir en rythmes majestueux la marche du Tanhauser; aussitôt le rideau se lève sur un décor de feuillages printaniers.

M. Paul Muller, de l'Association des élèves de l'école, nous montre tout d'abord avec une mimique endiablée des effets de rage provoqués par une morsure de belle-mère; j'avoue qu'un tel portrait est dû troublant pour de jeunes fiancés, s'il n'y avait eu dans la salle les visages de maman et de belle-maman, les plus souriants et les plus aimables qu'on puisse voir.

Deux fillettes toutes jolies, Mlles de Lacam, nous ont reporté le plus gentillement du monde, avec deux petites poésies, à cet âge où la simplicité de l'enfance est ni plus ni moins qu'admirable.

MM. Baillet et Blanchot évoquent en de hautes gammes brillantes de flûte et de hautbois une de ces admirables scènes champêtres, où les tyroliennes du rossignol alternent avec les tendres mélodées du jeune pastoureau.

Chacun est encore sous le charme de ces délicieuses impressions, quand un éclat de rire général part en fusée dans toute la salle; ce sont les *Reinno Brachs*, duettistes militaires. Je renonce à vous dépeindre ces deux figures, dont on ne trouverait certes que de pâles reflets au salon même des humoristes, et qui sous le burlesque le plus exhubérant, ont su mettre en relief toute la verve et tout le piquant dont l'auteur, M. Paul Desgranges, avait abondamment assaisonné ces deux joyeuses gaudrioles que sont : « Le Cours de danse et l'Anniversaire des Béné-Boutfont. »

Mais voici que les bois, les cuivres et les archets gros et petits, toujours infatigables, nous annoncent avec accents des douces pastorales et de la farandole éveillé de l'« Arlésienne », l'entrée en scène de la Chorale quercynoise au grand complet.

Des accents s'élèvent aussitôt et l'on ne peut contenir une bien agréable émotion, car chacun reconnaît ces chœurs qui ont, comme « *Une nuit aux avant postes* » fait accourir sur les allées le Tout-Cahors; ou comme cette jolie barcarolle « *Sur le lac* » qui bercait vos fêtes de nuit à l'île Robinson la belle escadre de l'Aviron Cadurcien provisoire de mille feux. Les applaudissements éclatent spontanément au-dessus de ces voix chaudes et vibrantes que notre excellent camarade Gustave Barreau conduisit autrefois et si souvent à la victoire.

Comme pour faire une aréole à cette petite phalange qui n'a pour ambition que de faire revivre loin de son berceau ses plus chers souvenirs, de grands talents sont venus faire briller sur elle les diamants de leur art.

Une étoile de l'Opéra-Comique, Mlle Philippot tantôt fait vibrer nos cœurs avec l'air de la Vivandière, ou nous attendrit avec les larmes de Werther.

Mme Raynal, autre étoile, qui, parée des plus ravissants atours, vient apporter à la musique le baiser de la poésie avec « *Floral* » de Victor

Hugo, et « *Le Quercy qui chante* » de notre compatriote M. de Lacam.

Mlle Duloir, prix de diction de la ville de Paris, nous captive pendant quelques minutes exquises, et nous fait sans trop de peine oublier Mlle Courtal dont nous avions à regretter l'absence à la dernière minute; M. Nat, du Conservatoire de déclamation de Paris, nous donne avec Mlle Duloir une fine comédie et des plus spirituelles, « *Consultation de 1 à 3* » qui stimule de nouveau la gaieté générale.

MM. Petitjean, Rouvière, et Reddet entretiennent par leurs monologues désopilants une atmosphère de belle humeur débordante.

Notre ami Lablanche fut artiste dans le grand air de Sigurd, et il eut pour cette excellente interprétation les applaudissements mérités; mais il allait bientôt obtenir davantage, car sa voix de ténor, guidée sans prétention par un goût sûr et des sentiments sincères est allée droit au cœur et a soulevé l'enthousiasme lorsqu'il a attaqué l'hymne quercynoise « *Ribos del Lot* » dont la Chorale répète le refrain avec toute la foi que peut donner l'amour du pays natal.

C'est bien, en effet, l'idée du souvenir et le culte de la petite patrie qui inspire les organisateurs de cette belle manifestation : Les Frécheville, Champagne, Destrel, Lablanche, Navirole, Vielcazal, etc. trouverons nous en sommes sûrs, dans le succès qu'ils ont assuré à cette œuvre d'amitié et d'union parmi les Lotois les satisfactions qu'ils ont bien méritées par leur travail et leur dévouement à la cause quercynoise.

Notre président et ami, M. Frécheville, nous a dit dans une envolée superbe ce qu'il a fait pour chacun de nous répétée dans son cœur : Io qu'un Couou ! et c'est dans des termes sincères émus qu'il a traduit les sentiments affectueux de toute la Chorale groupée autour du maître et de l'ami qui s'est fait aujourd'hui son protecteur et son parrain. J'ai nommé M. Mouliérat notre président d'honneur. Nous avons béni dans un même élan le Dieu « *Hasard* » qui nous a donné de posséder parmi nous, en la personne de M. Darquier, maire de Cahors le symbole vivant de la petite patrie absente.

C'est vers eux que se tourne notre reconnaissance, car ils couvrent de l'autorité de leur nom notre marche vers l'idéal commun, et c'est aussi avec gratitude que nous avons accueilli ce geste amical et affectueux dont ils ont salué notre œuvre, en lui suscitant toute la sympathie et toute la sollicitude de Mme Mouliérat et en nous donnant une aussi gracieuse marraine que Mme Darquier.

A vous tous, chers compatriotes, merci.

Un choriste quercynoise.

Aviron Cadurcien

Nous apprenons avec plaisir que l'équipe première de l'Aviron Cadurcien va prendre part, lundi prochain, aux régates de Nice. Cette équipe est ainsi composée : Desprats Armand, Gagnayre, Hébrard, Salgues; barreur : Desprats Lucien. Délégué de la Société : M. Blanc.

Souhaitons que les Cadurciens soient honorés à leur nouveau pavillon, et remportent, comme l'année dernière, une des premières places.

Vol à la Cathédrale

Dans la nuit de lundi des malfaiteurs ont pénétré dans l'intérieur de la cathédrale en passant par un trou qui avait été pratiqué dans le mur par les maçons, au moment des récentes réparations, et sur lequel se trouvait appuyée une barre de fer.

Arrivés dans l'intérieur de l'édifice, ils ont fracturé un tronç de bois lequel se trouvait une somme de 2 ou 3 fr. au maximum. Les malfaiteurs ont ensuite visité le tiroir des marguilliers, mais les simples outils dont ils étaient porteurs n'ont pas permis de continuer l'effraction. Sous l'un de ces tiroirs, il a été découvert la partie supérieure d'un petit pignon en fer avec lequel les malfaiteurs pensaient pouvoir ouvrir le tiroir contenant l'argent des dons.

Les malfaiteurs ont dû ensuite quitter les lieux en passant par le chemin qu'ils avaient suivi auparavant.

Aucune porte de la cathédrale n'a été trouvée ouverte le matin du vol; c'est seulement lundi, à neuf heures du soir, que le commissaire de police a été informé de ce qui s'était produit dans la nuit de dimanche à lundi.

Ce dernier s'est aussitôt livré à une enquête de laquelle il paraît résulter que celui ou ceux qui ont pu commettre le vol devaient être de faible corpulence ou inférieure à la moyenne, puisque l'orifice du trou qui a servi au passage ne mesure que 0 m, 90 de hauteur sur 0 m, 37 de largeur.

Les recherches sont activement continuées. A part ce faible vol, on ne s'est aperçu, jusqu'ici, d'autre disparition importante.

Plus malin que les autres

Pendant une représentation du Cinéma-théâtre, un jeune mitron fumait sa cigarette.

L'agent de service lui fit observer que les règlements étaient formels et qu'il était défendu de fumer dans le théâtre.

Mais, plus fort que les autres, le jeune mitron refusa de jeter son mégot et continua à fumer.

Procès-verbal a été dressé. Cette cigarette lui coûtera cher.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé par M. le commissaire de police contre une jeune bonne pour vol d'un portemonnaie.

Cette jeune fille pénétrant dans un magasin pour faire quelques achats, s'empara d'un portemonnaie qui se trouvait sur le comptoir, et contenait une somme de 29 fr. 30.

Ce portemonnaie appartenait à une cliente qui l'avait déposé pour quelques instants.

La jeune bonne a rendu le portemonnaie.

Crue du Lot

La pluie n'a cessé de tomber sur notre région jusqu'à mercredi; le fleuve Lot roule des eaux boueuses et fortes, les berges du Lot sont inondées.

Mardi soir, vers 7 h. 30, un violent orage a éclaté. Eclairs, vent, faisaient rage, cependant que la pluie tombait avec une violence extrême.

L'orage a duré jusqu'à 9 heures du soir; mais toute la nuit, le vent a soufflé.

Le tonnerre a fortement grondé vers 8 heures. Serait-ce un bon présage?

Quand il tonne en avril, on peut, dit le proverbe, préparer cuves et barils.

Mercredi matin, le soleil a fait une courte apparition, mais la pluie est retombée avec violence, notamment vers 13 h. 1/2.

Jeudi, au réveil, le temps était superbe; un ciel très pur, un vif soleil, faisaient prévoir une magnifique journée, mais les nuages sont vite revenus vers dix heures.

Néanmoins, la pluie n'est pas tombée et la journée a été très belle.

Jouririons-nous enfin du beau temps?

Tribunal correctionnel

OUTRAGES A LA GENDARMERIE

Dans son audience des flagrants délits, le tribunal a condamné le nommé Louis-Théophile Barrès, chiffonnier à Catus, 51 ans, à 3 mois de prison et à 5 fr. d'amende pour outrages envers des gendarmes.

Arrondissement de Cahors

Gigouzac

Tournée électorale. — Lundi dernier, M. de Monzie est venu rendre visite aux électeurs de notre commune à la mairie où il s'est rendu, il a été reçu par M. Pradier, adjoint au maire, entouré du conseil municipal et d'un grand nombre de républicains.

M. de Monzie a rendu compte de son mandat, justifié ses votes et a exposé son programme de réformes sociales et fiscales.

Il a ensuite déclaré que si l'autorisation de planter du tabac avait été refusée à la commune en 1910, ce n'était nullement de sa faute mais bien celle des chefs de la culture des tabacs à Cahors.

Mais, a-t-il ajouté, ne désespérez pas, cette question sera remise sur le tapis et mon concours vous est acquis.

M. de Monzie a été applaudi.

Les Junies

Conclusions de la commission. — Les populations des communes qui avaient apporté leur adhésion à la demande faite pour la transformation des haltes Prayssac-Castelfranc viennent de constater avec satisfaction que la commission d'enquête vient d'approuver l'avant-projet qui était soumis à sa décision.

Tout permet d'espérer que sous peu les diverses communes qui attendent impatiemment la réalisation du projet d'exécution ne tarderont pas à pouvoir bénéficier des avantages économiques qu'ils demandent si instamment depuis de longues années.

Maintenant que la compagnie d'Orléans a complètement accepté les charges que les communes intéressées se sont imposées; elle ne pourra manquer d'apporter l'activité dont elle est coutumière pour que les nombreux voyageurs d'une vaste contrée se trouvent plus près de leur destination, ce qui sera pour elle un avantage pécuniaire sensible et pour les voyageurs une économie de temps appréciable.

Castelfranc

La nouvelle gare de Castelfranc-Ville. — Le 28 avril la commission nommée par M. le Préfet, pour juger les réclamations qui auraient pu s'élever au sujet du transfert de la gare actuelle de Castelfranc, au pont de cette localité, s'est réunie à la Pré-

fecture. Cette commission s'est prononcée, à l'unanimité, en faveur de ce projet, et nous espérons que grâce à l'appui et aux démarches de nos dévoués représentants, M. de Monzie, député, et M. Faurie, conseiller général du canton de Luzech, la nouvelle gare sera installée vers la fin de cet été. Les voyageurs de l'importante région desservie par cette gare, éviteront ainsi les parcours des 1500 mètres qui séparent Castelfranc de la gare et prendront le train et le quitteront au centre même de cette localité.

Le mauvais état des routes. — Depuis longtemps, tout le monde se plaint du mauvais état de nos voies de communication. De quel côté que l'on se dirige, les chemins sont impraticables; tout le monde se plaint, mais l'administration fait la sourde oreille et ne fait rien pour remédier à cette situation déplorable. Pour peu que cela dure, il sera bientôt impossible d'aller d'une commune à l'autre. Comment faire pour éliminer l'impassable administration des ponts et chaussées? On se demande si cette administration a été créée pour soigner nos voies de communication, ou si nos routes ne sont qu'un prétexte pour justifier son existence.

Puy-l'Évêque

Foire d'avril. — Favorisée par le beau temps, cette foire a été très importante. Voici les cours pratiqués sur nos divers marchés :

Marché aux boeufs. — Sur ce marché, où les forts attelages manquaient un peu, les transactions étaient très nombreuses sur les jeunes attelages, qui se vendaient à des prix variant entre 500 et 800 fr.; gros boeufs de travail, 1.000 à 1.100 fr.; vaches de trait, 600 à 700 fr. le tout la paire; boeufs de boucherie, 41 à 44 fr. les 50 kilos, suivant qualité, et poids vif.

Marché aux moutons. — Pour la boucherie de 90 à 95 cent. le kilo; agneaux, 1 fr.; gros moutons de race, 45 à 55 fr.; brebis avec couple 50 à 60 fr.; moutons communs et brebis d'élevage, de 20 à 25 fr. le tout la pièce.

Marché aux porcs. — Les porcelets pour l'élevage valaient de 30 à 45 fr. la pièce, suivant grosseur.

Saint-Géry

Visite de M. de Monzie. — Notre député sortant avait annoncé pour dimanche sa visite à St-Géry. A cette occasion quelques amis personnels de M. de Monzie avaient organisé en son honneur un banquet auquel furent invités et présents : le Conseil municipal de St-Géry, le président du Syndicat des Planteurs; MM. les maires du canton et quelques intimes. Au moment des toasts, M. Rey, maire de St-Géry, se lève, remercie les organisateurs de cette manifestation de sympathie en l'honneur de notre député, se félicite de l'union qui règne dans le canton et très applaudi voit au succès du candidat.

M. Talou souhaite à M. de Monzie la bienvenue dans le canton qu'il représente au conseil général, et l'assurance de l'estime générale.

A son tour, M. de Monzie très aimablement se félicite de l'occasion qui lui a été offerte de passer un moment d'intimité en dehors de toute préoccupation politique au milieu d'un cercle d'amis; il salue en termes heureux et très appropriés les différents maires et les communes qu'ils représentent; à un mot très gracieux pour le président du Syndicat et les assure tous de son entier dévouement.

Lorsque le banquet a pris fin, s'ouvre une séance extraordinaire du Syndicat des Planteurs de tabac.

Le dimanche précédent le syndicat réuni pour entendre le rapport de M. Boyé sur le Congrès de Bergerac, avait, par acclamations, répondu à cette proposition du président : « Allez tous à St-Géry saluer M. de Monzie, et se plaçant en dehors de toute considération politique, le remercie de ses efforts et des résultats obtenus grâce à lui pour l'amélioration du sort des Planteurs. »

C'est devant la presque totalité des syndiqués et en présence d'une assistance nombreuse et sympathique, que M. Couderc, président du Syndicat, prend la parole et se tenant scrupuleusement sur le terrain professionnel, terrain seul ferme assurément, se fait l'interprète des remerciements et de la reconnaissance des planteurs.

M. de Monzie remercie à son tour; il rappelle trop modestement le rôle qu'il a joué dans les discussions à la Chambre, se félicite de l'appui moral que lui ont donné les syndicats dans ses efforts, et finit en donnant des conseils pratiques pour la campagne de revendications qui doit se poursuivre digne et calme, mais continue et résolue.

La séance syndicale est levée et voici le tour de la Politique.

Parler du talent oratoire de M. de Monzie est chose inutile; qu'il nous suffise de dire que son exposé de la politique extérieure, ses déclarations sur les lois fiscales et la situation financière, sur la loi de trois ans, ses aspirations vers une démocratie plus consciente et plus organisée, ont soulevé les applaudissements.

Il se faisait tard et le temps pressait car M. de Monzie devait encore

visiter les électeurs de plusieurs communes. M. Talou propose d'inviter tous les électeurs à voter pour M. de Monzie.

L'ordre du jour a été voté à l'unanimité.

Arrondissement de Figeac

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Fons

Comité radical-socialiste. — Lundi, MM. Bécays, député et Loubet, sénateur, nos sympathiques présidents d'honneur du comité, vinrent rendre visite à leurs électeurs.

Ils furent reçus par le dévoué président M. Négrié, entouré de plus de 80 membres du comité avec le drapeau enté.

Nos représentants allèrent d'abord à la mairie. Ils se rendirent ensuite au siège social du comité où les membres dudit comité les attendaient.

M. Négrié prit le premier la parole et tout en leur souhaitant la bienvenue, félicita vivement M. Bécays de ses votes à la Chambre, votes en accord avec les aspirations de ses électeurs. Il félicita ensuite tous nos représentants élus de la parfaite union qui règne entre eux.

M. Bécays rendit ensuite compte de son mandat et développa brièvement son programme. Il déclara ne vouloir être qu'avec les fermes républicains et assura ces derniers qu'il ne trahira pas la confiance qu'ils auront placée en lui.

Ces déclarations furent vivement applaudies et l'ordre du jour suivant fut voté par acclamations, à l'unanimité des 80 membres présents, avec un enthousiasme qu'on ne saurait décrire :

Les électeurs républicains, membres du comité radical-socialiste de Fons,

Considérant que M. Bécays a eu une attitude franchement républicaine et qu'il est toujours resté fidèle à son programme ;

Considérant que M. Bécays a défendu en toutes circonstances les intérêts généraux et économiques de notre région, qu'il a bien servi la République et la démocratie.

Renouvelant à l'égard de l'expression de leur entière confiance, l'approuvent sans réserve et lui adressent leurs sincères félicitations.

L'assemblée se sépara ensuite aux cris de : vive M. Bécays ! vive M. Loubet ! vive la République démocratique et sociale !

Espeyroux

Elections législatives. — Samedi dernier 4 avril, à dix heures et demie du matin, notre vaillant député M. Bécays, accompagné de M. Loubet le dévoué sénateur, de notre sympathique conseiller général M. Laparra et de nos deux actifs conseillers d'arrondissement, MM. Vayssière et Laborderie, étaient de passage dans notre commune.

Le maire, l'adjoint et les membres républicains du conseil municipal et aussi un bon nombre d'électeurs étaient réunis pour saluer leur dévoué représentant au Parlement et l'assurer de tout leur dévouement.

Livernon

Elections législatives. — Mardi, 7 avril, jour de foire à Livernon, nous avons eu la visite de notre dévoué représentant à la Chambre des députés, M. Bécays, en tournée électorale. Il était accompagné de MM. Loubet sénateur et Besombes conseiller d'arrondissement.

Nous avons été heureux de constater que les paysans venus de tous les coins du canton de Livernon, l'ont chaudement félicité pour l'attitude franche et loyale qu'il a toujours eue à la Chambre des députés.

M. Bécays a emporté de Livernon une très bonne impression et en est reparti disposé plus que jamais à défendre par des lois justes tous les travailleurs.

Gréalou

Réunion du comité du Bloc démocratique. — Les membres du comité du Bloc démocratique se sont réunis à la mairie, sous la présidence de M. Gasc Jean dit Marc, président.

Sur la proposition de ce dernier, l'assemblée ratifie une décision du bureau proposant l'admission de deux nouveaux membres : MM. Roumégoux André et Pissourailles François.

Il est procédé ensuite au versement des cotisations et divers membres présentent les excuses de plusieurs adhérents qui ont été dans l'impossibilité absolue d'assister à la réunion.

Le bureau de 1913 est maintenu pour 1914. Restent donc : président, M. Gasc Jean dit Marc, vice-présidents, MM. Védrune Pierre et Malaret Joachim, rapporteurs du bureau MM. Pechberty et Parra, trésorier, M. Navet, secrétaire, MM. Aussat Léon et Cabrignac Veneslas.

Sur la proposition de M. Parra, tous les membres s'engagent formellement à voter, aux élections du 26 avril prochain, pour M. Bécays, l'excellent député radical-socialiste sortant.

Sur la proposition de M. Pechberty et au nom du bureau, une motion de félicitations est votée en faveur du ministère Doumergue, et une autre

pour M. Malvy député du Lot, ministre de l'Intérieur.

Nous enregistrons avec plaisir la prospérité toujours croissante du comité du Bloc démocratique de notre commune, et nous constatons avec joie que l'union et la concorde la plus complète règnent parmi les adhérents, malgré les agissements ténébreux et les critiques mesquines de quelques adversaires.

Figeac

Passage de troupes. — C'est par une pluie battante que, lundi, la colonne du 18^e d'artillerie se rendant à la Courtine, est arrivée, dans notre ville. La population a fait un excellent accueil à ces braves militaires. Ils sont repartis mardi matin, pour se rendre à Maurs.

L'Union Figeacoise. — Assemblée générale le dimanche 12 avril, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. Joseph Loubet, sénateur du Lot.

Saint-Félix

Tentative d'assassinat. — On sait que le détenu Antoine Labrunhio d'Esclauzels, commune de St-Félix, inculpé de tentative d'assassinat sur la personne de M. Leygues, agent d'assurances au même lieu, a été soumis à un examen mental et que c'est M. le docteur Dubuisson qui en a été chargé.

Nous apprenons que d'après le rapport de ce dernier, deux gardiens de l'asile des aliénés de Leyme sont venus chercher Labrunhio pour l'interner.

Gréalou

Conférence agricole. — Dimanche dernier à 15 heures, M. Douaire, directeur des services agricoles du Lot, a fait une conférence à la mairie de Gréalou.

Les sujets choisis : 1^o Elevage et entretien des moutons ; 2^o Mutuelle-bétail convenaient fort bien à notre région et ne pouvaient qu'intéresser nos braves agriculteurs.

Dans un exposé clair et précis, le conférencier a indiqué quel genre d'agneaux étaient demandés par les acheteurs à cause des exigences de leur clientèle et des consommateurs, le grand intérêt qu'avaient les cultivateurs de produire des animaux bien conformés, comment ils pouvaient les obtenir par une sélection intelligente des reproducteurs et une alimentation rationnelle des sujets.

Il a fait ensuite l'éloge des assurances mutuelles agricoles en général, et il s'est étendu sur la mutuelle-bétail dont il a montré tous les avantages. Il a vivement engagé les propriétaires à s'associer.

M. Douaire a été chaudement applaudi par l'assemblée composée d'une cinquantaine de personnes.

Espérons que le conférencier qui a véritablement charmé ses auditeurs par sa diction chaude et vibrante, sa causerie intéressante, les aura aussi convaincus, et que ses conseils seront, dans l'intérêt de l'agriculture, mis en pratique au plus tôt.

Larnagol

Bac de Larnagol. — Enquête. — Par suite du décès de l'ancien fermier du bac de Larnagol, le passage de l'eau n'est plus régulièrement assuré depuis le 1^{er} janvier.

L'administration des ponts et chaussées, sur le refus des municipalités de Larnagol et de Calvignac de prendre à leur charge les frais de l'entretien de ce service, propose, purement et simplement la suppression du bac et M. le sous-préfet de Figeac a ordonné une enquête préalable.

Le projet restera déposé à la mairie de Larnagol du dimanche 5 au dimanche 12 avril. Les personnes intéressées au maintien du bac peuvent en prendre connaissance et présenter leurs déclarations à M. Pèzet, maire de Saint-Chels, commissaire-enquêteur.

Brengues

Animal égaré. — Le jour de la dernière foire de Cajarc, M. Firmin Gasc, à Autejac, commune de Brengues, a recueilli chez lui un petit porc de deux mois égaré par un propriétaire inconnu. Il le tient à la disposition de ce dernier.

Livernon

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Jean Rochi, décédé à l'âge de 79 ans. L'inhumation a eu lieu le 26 mars.

M. Lacroix est également décédé. C'était le doyen de notre commune. Il est mort à l'âge de 90 ans.

Aux deux familles nous offrons nos sincères condoléances.

Foire. — La foire de Livernon a été assez importante malgré les mauvais temps.

Voici quelques prix pratiqués : Bœufs d'attelage de 900 à 1000 fr. ; brebis mères de 50 à 60 fr. ; porcelets de deux mois de 25 à 30 fr. ; oisillons 1,25 et 1,50 pièce ; volaille 0,80 le 1/2 kilo ; œufs 0,75 la douz. ; pommes de terre 1,60 le double décalit. ; avoine 2 francs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Passage de troupes. — Lundi matin, un détachement du 18^e régiment d'artillerie est arrivé à Gourdon. Malgré leur mauvais temps éprouvé depuis leur départ, nos braves soldats ont belle allure.

Le logement s'est fait chez l'habitant.

Tribunal correctionnel. — Barbi-chon, galochier, sans domicile fixe, est condamné pour vagabondage et infraction à la loi du 16 juillet 1912 à un mois de prison.

Estribé, de Limogne, sans domicile fixe, trois mois de prison pour mendicité et infraction à la loi du 16 juillet 1912.

François Bordes, de Souillac, à 50 francs d'amende avec sursis pour outrages à la gendarmerie.

Une affaire de contravention aux lois du 30 mars 1902 et 6 mai 1903 est renvoyée à une audience ultérieure pour le prononcé du jugement.

Gramat

Banquet Malvy. — Malgré le mauvais temps, les préparatifs du banquet offert à Monsieur le ministre de l'Intérieur sont poussés très activement et tout fait espérer que cette fête démocratique sera un succès complet.

Quelques communes n'ont pas encore envoyé leurs listes de souscriptions, le comité rappelle que les adhésions tardives ne seront pas admises.

Quelques listes sont arrivées sans être accompagnées des cotisations, le comité fait savoir aux inscrits sur ces listes qu'il ne sera pas tenu compte de ces adhésions si les cotisations ne sont pas envoyées sans retard.

Les cartes ont été envoyées, les réclamer chez les personnes qui ont reçu les inscriptions.

Concours de pouliches. — Un concours public de pouliches de 2 et 3 ans, de demi-sang, aura lieu à Gramat, le mercredi 13 mai prochain, à 8 heures.

Le montant des primes distribuées au nom du gouvernement de la République ou du département du Lot s'éleva à 7.070 fr.

Les propriétaires sont invités à faire inscrire, en cours de monte, à la station d'étalons de Gramat, où des imprimés sont déposés à cet effet, les animaux qu'ils veulent présenter au concours. En cas d'empêchement justifié, les inscriptions pourront, par exception, être reçues sur le lieu du concours.

Les inscriptions ne se feront que sur la présentation des papiers exigés en pareils cas et seront closes la veille du concours, à 15 heures.

Labastide-Murat

Conseil municipal. — Séance du 5 avril.

Groupe scolaire. — M. le maire donne lecture du rapport de la commission spéciale qui marque sa préférence pour le plan avec pavillons. Plusieurs conseillers présentent des objections et des observations de détail pour et contre. Finalement, le conseil ne se range pas à l'avis de la commission, et le plan sans ailes est adopté à la majorité de 5 voix contre 3.

Courriers postaux. — M. le maire lit une délibération prise par les conseils municipaux de Soullomès, Saint-Cernin et Lauzès, tendant, en conformité d'un vœu émis par le conseil d'arrondissement en 1910, à l'obtention de deux ordinaires, au lieu d'un, sur l'aligné desservie par le courrier postal de Vers-gare à Labastide-Murat. — Approuvé.

Marché aux truffes et marché aux chevaux. — M. Rouquié parle de la nécessité de créer un marché aux truffes, comme complément de notre réputé marché aux foies d'oies. M. Cosse dit que la création d'un marché aux chevaux aurait assurément quelques chances de réussite. On pourrait, dit-il, tenter toujours le coup en créant quelques foires aux dates propices.

Corbillard. — L'assemblée décide de substituer au corbillard actuel à traction humaine, un corbillard à traction animale, et de faire établir des plans et devis à cet effet.

Secrétariat de la mairie. — Il est décidé que le secrétaire de la mairie, à partir du premier mai 1914, se tiendra, de dix à onze heures, tous les jours, à la disposition du public, au secrétariat de la mairie.

Secours mutuels. — La société de secours mutuels s'est réunie trimestrielle le dimanche 5 avril, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Jehan Latour, président.

M. Ourlihan, trésorier, présente les comptes de la société, qui sont approuvés.

M. Henri Lemozie a été désigné comme administrateur de la société, en remplacement du regretté M. Adolphe Valat, décédé.

Frayssinet

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade d'officier de l'instruction publique, de notre compatriote M. le docteur Ganiayre.

Nos félicitations.

Salviac

Banquet du Syndicat des Planteurs de Salviac-Léobard. — Dimanche 5 avril, à midi, a eu lieu dans les salons de l'hôtel de ville, le banquet du Syndicat des planteurs de Salviac-Léobard, sous la présidence de M. Cambornac.

Le dîner fut bien servi par MM. Lacam et Laville, et donna satisfaction aux gourmets les plus délicats. Les tables étaient bien décorées et plus de cent planteurs étaient présents. Au dessert, M. Cambornac prit la parole et félicita les syndiqués d'avoir répondu si nombreux à l'appel qui leur avait été fait.

Des discours furent également prononcés par MM. Vayssie, Cabanes, Louis Delpont, Cossé, qui tous burent à la prospérité du Syndicat des Planteurs.

Ce fut une fête très réussie. Félicitations aux organisateurs et au maître d'hôtel.

Souillac

Conseil de révision. — Les opérations du conseil de révision ont eu lieu sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot, qui avait invité à déjeuner, au Grand-Hôtel Moderne, les maires du canton et les membres de la commission civile, MM. Constant, conseiller de Payrac, et M. Lascoux, conseiller d'arrondissement de Martel.

Le nombre des conscrits de la classe 1914 était de 53.

La Fanfare. — Malgré le mauvais temps, la fanfare a donné dimanche le concert public que nous avions annoncé.

Ce concert qui était une répétition générale des morceaux qui seront joués à Gramat le lundi de Pâques, a été rendu, d'après les personnes compétentes qui se pressaient autour des musiciens, d'une façon très satisfaisante.

Foire du 9 avril. — Toujours la pluie. Aussi, quelle pénurie dans les affaires.

Voici quelques cours :

Bœufs gras, 40 à 44 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, 750 à 850 fr. la paire ; vaches laitières, 300 à 400 fr. la pièce ; moutons gras, 46 à 52 fr. les 50 kilos ; brebis suitées, 40 à 45 fr. la pièce ; pores gras, 50 à 52 fr. les 50 kilos.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Maladies des Vins et leur guérison

a) MALADIES DUES À DES FERMENTS AÉROBIES (Suite).

Remèdes contre l'acéscence

A) Préventifs. — Les remèdes préventifs sont supérieurs aux curatifs, par la raison qu'il est très difficile, sinon parfois impossible, de neutraliser par des bases l'acide acétique produit, attendu que, pour les raisons d'équilibre chimique, la base ajoutée proportionnellement à l'acide acétique existant, se partage avec les autres acides normaux du vin.

Il faut, pour éviter le mal, supprimer au vin tout contact libre avec l'air, en maintenant les récipients vinairez pleins, par l'ancien et excellent procédé de l'outillage. Et mieux vaut l'outillage intermittent.

De même que pour le mycoderma vini, nous recommandons vivement l'emploi du purificateur d'air P.-B. Noël, que l'on ajuste sur la bonde et qui permet de soutirer sans crainte d'accidents.

B) Curatifs. — De deux choses l'une : ou le mal est à son début, ou il est accentué. Dans ce second cas (c'est-à-dire si le vin contient plus de 1 gramme d'acide par litre), le mieux est de convertir le vin en vinaigre, dont l'acéscence n'est, en somme, que la première phase de transformation.

Un vin légèrement atteint est dit piqué ou échauffé ; lorsque l'acidification est à un degré plus avancé, on dit que le vin est aigre.

Plus fortement atteint encore, il devient vinaigre.

Voici, d'après M. L. Rougier, comment il faut faire pour reconnaître si un vin renferme plus de 1 gramme d'acide par litre : On prend une dissolution concentrée de potasse, dont un volume contient 9 décigrammes de potasse ou 10 décigrammes de carbonate de potasse, que l'on fait dissoudre dans l'eau. On verse l'une ou l'autre dans un litre de vin. Si le goût d'acide persiste, le vin renferme plus de 1 gramme d'acide acétique et on doit alors le transformer en vinaigre.

Traitement dans le cas où le vin est guérissable

Chauffage. — C'est, sans contredit, le meilleur moyen.

La pasteurisation détruit d'une façon complète le mycoderma aceti, mais il ne faut pas attendre que le champ soit complètement envahi, car alors on arrêterait bien la maladie, mais il resterait forcément dans le vin le goût de l'acide acétique formé.

Quant au degré de température, suivant M. Gayon, le ferment est tué en une minute, à 55 degrés, et en un quart de minute, à 60 degrés.

Traitement chimique

Traitement au tartrate neutre de potasse. — C'est le traitement que

nous conseillons de préférence à tout autre. En ajoutant ce tartrate neutre de potasse à un vin piqué, il se produit une neutralisation de l'excès d'acidité, il y a formation de bitartrate de potasse ou crème de tartre qui tombe au fond du tonneau et par conséquent, on n'introduit aucun élément étranger au vin.

La méthode à suivre est celle des tâtonnements, on opère par essais successifs, jusqu'à neutralisation suffisante de l'excès d'acidité.

On commence, par exemple, avec une dose de 60 grammes de tartrate neutre par hectolitre de vin (on dissout facilement, à froid, 1 kilogramme de tartrate neutre de potasse dans deux litres de vin, en ayant soin de remuer le liquide de temps à autre, pour activer la dissolution).

Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multivieurs et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse. Acide tartrique et acide citrique.

Phosphate d'ammoniaque, — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'œnologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils présentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité. Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

EN VENTE chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Echo de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES

Par LISELOTTE ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDIAUX — (REVUE ET CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé. — Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.

La 1^{re} Communion. — Toilettes, souvenirs, cadeaux, cérémonie, dîner, etc.

Le Mariage. — Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeau, trousseau, des invitations, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.

Les Réceptions. — La table, le service, de la maîtresse de maison, Bal, concert, soirée.

Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites.

Le Jour de l'An. — Visites, tenue, cartes, le réveillon, les étronnes.

La Correspondance. — Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.

Le Deuil. — Devoirs des parents, durée des devoirs, questions d'étiquette. Successions.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0 fr. 90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orsoni, Éditeur, 7, rue Lemaître, Paris.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE Paraissant 2 FOIS PAR MOIS LE 5 ET LE 20

L'ÉLEGANCE et LA MODE LES LETTRES et LES ARTS LES IDÉES et LES ACTES

LA VIE PRATIQUE : TOUTE L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le Pêcheur, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 avril. Les nouvelles de la santé de l'empereur François-Joseph étant meilleures, notre marché s'est montré aujourd'hui un peu mieux disposé.

Les affaires demeurent extrêmement réduites.

La Rente française regagne 10 centimes à 86,65.

Les fonds d'états étrangers restent lourds. L'Extérieure espagnole fléchit encore à 88,50 l'Italien à 95,72, le Turc à 81,90 et le Serbe à 80,90.

Les emprunts Russes regagnent une partie du terrain perdu la veille.

Dans le groupe bancaire, le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1040, le Crédit Foncier à 882, le Crédit Lyonnais à 1648 et la Société Générale à 800.

Parmi les chemins français, le Nord cote 1710 et le Lyon 1798.

Le Rio-Tinto termine à 1837.

HERNIES

MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste **M. GLASER**, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de **M. GLASER** sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêner. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici une preuve :

« Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique. Le 16 avril dernier j'appris votre passage à Montauban. Je fus très heureux de vous voir et je me le regrette point.

« En effet, vous m'avez vendu un appareil que je n'ai appliqué que le 1^{er} mai. quinze jours après, ma hernie était parfaitement contenue et, aujourd'hui, je suis heureux de vous annoncer que je suis complètement guéri.

« Mille fois merci : 8 sept. 1913.

Méric SIMON, éclusier, n^o 15 à Montech (Tarn-et-Garonne).

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre, puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir, à :

CAHORS, les 11 et 12 avril, Hôtel de l'Europe.

Decazeville, le 13, Hôtel de la Poste.

Figeac, mercredi 15, Hôtel des Voyageurs-Villa.

Capdenac, le 16, Hôtel de France, Fournier.

Vayrac, le 17, Hôtel Delmon Germain.

Souillac, le vendredi 24, Hôtel du Lion d'Or.

Gramat, le 25, Hôtel de Bordeaux, Doderay.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à **M. GLASER**, boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

PAR CORRESPONDANCE A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE PIGIER :

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1914 Validité exceptionnelle des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 2 avril au dernier train du jeudi 23 avril, les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des Tarifs Spéciaux G. V. N° 2 et 102.

Le Printemps aux Pyrénées, sur la Côte d'Argent et au Roussillon

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets aller et retour de toutes classes à prix très réduits valables 33 jours et prolongeables moyennant supplément pour Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...

avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes. (Service direct entre Calais-Maritime et Irun à l'aller et entre Biarritz-Ville et Calais-Maritime au retour en correspondance avec le service de ou pour Londres).

Pour les relations avec le Roussillon via Montauban-Toulouse, service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelonne Express » avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai-d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir.

Chemins de fer d'Orléans, du Midi, du Nord de l'Espagne, de Madrid-Saragosse-Alcánte, Adalou (ancien réseau et ligne de Bobadilla à Alguésiras) et du Sud de l'Espagne.

Voyages en Espagne et au Maroc

Semaine Sainte — Foire de Séville

A l'occasion de la Semaine Sainte, des Fêtes de Pâques à Madrid et de la Foire de Séville (18 au 21 avril), ainsi que des nombreuses fêtes qui ont lieu au printemps en Espagne, la Compagnie d'Orléans délivrera du 28 mars au 15 mai au départ de Paris et de toutes les gares et stations de son réseau, des billets spéciaux de 1^{re} et 2^e classes, à prix très réduits, permettant d'atteindre Madrid, Cordoue, Séville, Cadix, Grenade, Malaga et Algésiras et comportant dix itinéraires différents.

Exemples :

- 1^{er} Itinéraire : Paris à Madrid et retour : 1^{re} classe 180 fr., 2^e cl. 129 fr.
- 2^e Itinéraire : Paris à Séville et retour : 1^{re} classe 250 fr., 2^e cl. 183 fr.
- 3^e Itinéraire : Paris à Algésiras et retour : 1^{re} classe 286 fr., 2^e cl. 200 fr.
- 4^e Itinéraire : Paris à Séville, Grenade, Moreda, Baeza, Madrid et retour : 1^{re} classe 276 fr., 2^e cl. 202.

Validité pour le retour jusqu'au 30 juin 1914, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ. Faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, Bayonne et Hendaye ; en Espagne, à tous les points du parcours.

Les voyageurs trouveront à Madrid des billets d'aller et retour à prix très réduits leur permettant de visiter l'Escorial, Avila, Ségovie, Tolède, Aranjuez et Guadalajara.

Excursions en Andalousie, à Algésiras, Gibraltar et au Maroc

Du 28 mars au 25 mai, les voyageurs trouveront à Cordoue et à Séville des billets d'excursion à prix très réduits valables 30 jours, avec arrêts facultatifs, pour Xérès, Cadix et Grenade et retour à Séville ou Cordoue ainsi que pour Gibraltar.

Services rapides quotidiens par trains rapides et trains de luxe, notamment :

Sud-express quotidien entre Paris et Madrid ;

Andalousie-express quotidien entre Madrid et Séville en mars et avril.

Maroc-express, service rapide bi-

hebdomadaire pour Algésiras et Gibraltar. Traversée d'Algésiras à Tanger en 2 heures 1/2 environ.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. 50 ; 3^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisées en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des

principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et H et permettant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

Bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} classes.

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 0/0 en 1^{re} classe, 35 0/0 en 2^e et 30 0/0 en 3^e classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospendon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1^{er} mai au 31 octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 fr. en 1^{re} classe ; 36 fr. en 2^e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1^{re} et en 2^e classes, sur les lignes desservant les plages du Sud de la Bretagne, délivrées le jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0 selon le nombre de personnes.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT
DEUXIÈME PARTIE

— Vous êtes impitoyable.
— Non, je suis juste et j'ai de la volonté. J'ai décidé de faire votre bonheur, j'y parviendrai.
— Malgré moi ?
— Oui, malgré vous.
— Vous n'avez pas les difficultés qui vous attendent, Juliette ! N'avez-vous pas peur, en outre d'engager la lutte contre la fatalité ?
— La fatalité ? Mais je n'y crois pas, pas plus que vous, du reste... Faut-il le dire ? Je me sens de force à la regarder en face, à la détourner, à la vaincre même, si les concours ne me manquent pas, si je puis compter sur la volonté d'un auxiliaire dont je considère l'adhésion comme un élément certain de succès.
— Et cet auxiliaire peut-il se résigner ?
— Je ne le pense pas.
— Et y aurait-il un inconvénient ou trop de curiosité à vouloir le connaître ?
— Il n'y a ni inconvénient, ni curiosité. Et je ne veux pas vous laisser poser la demande. Je vais vous dire le nom de celui sur lequel j'ai mis toutes mes espérances pour triompher de tous les obstacles.
— Je vous écoute.
— Mais ne le sentez-vous pas ? C'est vous, Robert ! Oh ! ne protestez pas ! n'esquisez pas de geste de dénégation, je vous le demande en grâce,

sinon vous me désespèriez, vous me feriez atrocement souffrir.
— Oh ! Juliette ! Je n'ose comprendre ! J'ai une peur horrible des déceptions.
— Pour cette fois, elles ne sont pas à craindre. C'est la revanche du destin qui s'annonce...
— Que de douces paroles je viens d'entendre et que de bonheur je vous suis redevable, Juliette. Je crains fort de ne pouvoir jamais vous le rendre, car avant de prononcer le serment qui nous liera l'un à l'autre, je vous demanderai si vous avez bien réfléchi, si vous avez pesé le pour et le contre, si l'avenir pas plus que le passé ne vous effraie. Il est encore temps de nous séparer, de chercher dans des voies différentes l'oubli de nos rêves enchantés.
— J'ai fait un retour en arrière, Robert. J'ai interrogé ma conscience ; elle m'a répondu que je ne pouvais agir autrement que je ne le faisais.
— En présence de vos déclarations qui, je n'ai pas besoin de vous l'affirmer, me comblent d'aise, je veux vous informer d'un point sur lequel je serai intraitable.
— Lequel ? dites vite.
— La question d'argent. A mon point de vue, c'est la question dominante qui doit primer toutes les autres.
— De quelle manière entendez-vous

cela ?
— Puisque j'ai le bonheur d'être agréé par vous, je vous veux sans fortune. Je ne veux pas que le moindre soupçon effleure l'acte que nous médions. Je préférerais perdre, ma chère Juliette, le je dis sans fausse honte, plutôt que de vous conquérir avec cette pensée indécrite que j'envisagerais surtout la dot que vous pourriez avoir.
— Votre désintéressement me touche profondément, mais il n'aura pas lieu de se manifester.
— Avez-vous des indications précises à ce sujet ? Les intérêts que vous pouvez avoir au Canada...
— Ce sont, croyez-moi, de simples châteaux en Espagne. Je crains au contraire que des ennemis m'attendent à ce sujet. Il faudra cependant qu'un jour ou l'autre j'en parle à M. de Lormel qui mettra toutes ces histoires au net.
— C'est entendu, Juliette, mais n'oubliez pas mes conditions. Rien ne m'en fera détourner.
— Et vous, Robert, n'oubliez pas vos engagements envers moi...
— Mes engagements ? Mais renoulez-moi la mémoire. Avec la joie qui m'arrive à l'improviste, je serais bien capable de les oublier.
— Au sujet de la pression qu'exerce sur vous votre capitaine pour...
— N'allez pas plus loin. Les pour-

parlers seront rompus.
— Et les deux amoureux, heureux de vivre et de compléter leurs mutuelles confidences, continuaient leur promenade en se faisant de tendres aveux.
A cet instant, une tête de femme apparut à une fenêtre. Son regard, d'une douceur étrange, suivait attentivement les faits et gestes de ce jeune couple vraiment délicieux.
C'était Madame Moreau.
La brave femme était depuis un mois à peine à son nouveau poste qu'elle semblait y avoir toujours habité. Les personnages étaient percés à jour, elle avait très habilement et rapidement découvert leurs sentiments respectifs et il lui eût été facile de traduire en clair leurs secrètes pensées.
Madame Dumoulin, toujours sévère à l'égard de son fils, resté vieux garçon, reportait tout l'amour dont son cœur débordait sur deux têtes qui lui étaient particulièrement chères : Robert et Juliette, et parfois elle souriait à une pensée qui lui était venue depuis longtemps.
Les relations entre Marcel et Robert, quoique correctes, n'étaient pas amicales. Une instinctive et réciproque méfiance les empêchait de fraterniser.
Si la chose était toute naturelle pour Marcel, il n'en était pas de même pour Robert qui ne pouvait savoir que celui dont il était le commensal, pres-

que l'obligé, avait tué son père et martyrisé sa mère.
Mais peut-on réagir contre certaines impulsions ?
Quelques jours après le retour de Robert, libéré de la vie militaire, et alors que toute la famille était à causer dans une immense et luxueuse salle qui dominait le parc immense, M. le baron de Lormel résumait les paroles qu'il venait de prononcer :
— Alors, c'est bien décidé... Dès les premiers jours de décembre je m'embarque pour le Canada et je profite d'un véritable voyage d'agrément pour aller me rendre compte si ta dot est rondelette, ma chère Juliette.
— Oh ! mon cousin, ne parlons pas de la seconde partie de votre phrase... elle est de trop.
— Le moment est venu au contraire d'y penser. Et puisque je suis sur un sujet qui l'intéresse, je voudrais te poser une question.
— Je vous écoute, dit la jeune fille, mais j'espère qu'elle ne sera pas trop indiscrète ?
— Tiens ! tiens ! pourquoi cette restriction ? Et quand bien même ce la serait, Juliette ? Aurais-tu par hasard de petits ou de gros secrets pour nous ?
— Une jeune fille a souvent des désirs qu'elle ne voudrait pas que l'on connût.

(A suivre).

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																			
739		8		1123		121		23		35		1125		42		16		1140-1128		1132 (*)		4		122		700		1136			
OMNIBUS		RAPIDE		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS			
PARIS (Orsay) dép.	8 20	19	20	27	22	51	10	20	5	13	15	16	17	18	13	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
PARIS (Aust.) dép.	8 30	19	20	27	22	51	10	20	5	13	15	16	17	18	13	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29		
LIMOGES (arr.)	6 18	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	12	14	
BRIVE... (arr.)	6 45	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	14	15	
Gignac-Cressensac.	7 21	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33	16	33
SOULLAC (arr.)	7 40	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52	16	52
CAZOULES (arr.)	7 53	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2	17	2
Lamothe-Fénelon	8 9	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18	17	18
Nozès	8 19	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23	17	23
GOURDON	8 31	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40	17	40
Saint-Clair	8 40	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49	17	49
Dégagnac	8 51	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—
Thédirac-Peyrilles	9 2	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—	18	—
Saint-Denis-Catus	9 13	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23	18	23
Essère	9 22	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33	18	33
CAHORS (arr.)	9 32	17	18	18	43	4	5	5	53	15	57	22	41	15	47	15	47	15	47	15	47	15	47	15	47	15	47	15	47	15	47
Sept-Ponts	9 51	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8	19	8
Cieureac	10 5	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22	19	22
Lalbenque	10 12	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29	19	29
Causseade	10 45	18	—	20	2	6	35	17	17	8	19	19	20	18	19	19	20	18	19	19	20	18	19	19	20	18	19	19	20	18	19
MONTAUBAN arr.	11 19	18	26	20	36	5	9	7	1	17	54	8	58	11	19	18	26	20	36	5	9	7	1	17	54	8	58	11	19	18	26
TOULOUSE arr.	12 31	19	16	21	37	6	—	7	50	20	—	10	36	11	19	16	21	37	6	—	7	50	20	—	10	36	11	19	16	21	37

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	22	51	10
St-Denis-près-Martel	5 46	9 34	13 52	20 5
Vayrac	5 54	10 3	14 3	20 5
Béaille (arrêt)	5 58	10 7	14 7	20 5
Puybrun	6 6	10 35	14 16	20 26
Bretenoux-Biais	6 18	10 48		